



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB 15.06.2021

Publications supplémentaires: KABVD 15.06.2021

Date d'échéance prévue: 15.06.2026

Numéro de publication: NA02-0000000621

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Sursis concordataire définitif Tamia SA

Entité requérante:

Tamia SA
CHE-113.160.151
c/o: CBC-L Sàrl
Rue du Simplon 37
1006 Lausanne

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Fin du sursis concordataire: 13.12.2021

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

Sursis concordataire 293 LP

Par décision du 3 juin 2021, communiquée le 10 juin 2021, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à TAMIA SA, c/o CBC-L Sàrl, Rue du Simplon 37, 1006 Lausanne, un sursis concordataire de six mois échéant le 13 décembre 2021 et désigné M. Christophe SAVOY, agent d'affaires breveté à Yverdon-les-Bains, en qualité de commissaire au sursis définitif.

Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.